

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**

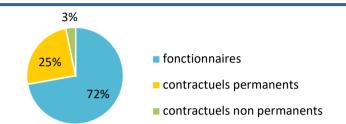


## COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Moselle.

### **Effectifs**

- 97 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > 70 fonctionnaires
  - > 24 contractuels permanents
  - > 3 contractuels non permanents
- 5 contractuels permanents en CDI



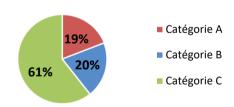
- Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité
- Précisions emplois non permanents
  - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : 12 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

## — Caractéristiques des agents permanents

#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	34%	42%	36%
Technique	61%	46%	57%
Culturelle			
Sportive	4%	8%	5%
Médico-sociale		4%	1%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

## Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut

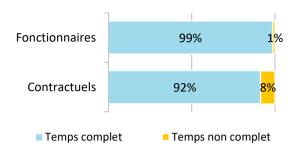
-	■ Hommes	■ Femmes
Fonctionnaires	66%	34%
Contractuels	67%	33%
Ensemble	66%	34%

## → Les principaux cadres d'emplois

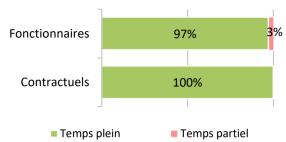
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	37%
Adjoints administratifs	14%
Attachés	13%
Rédacteurs	10%
Agents de maîtrise	10%

## Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Fonctionnaires Contractuels
Administrative 4% 0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

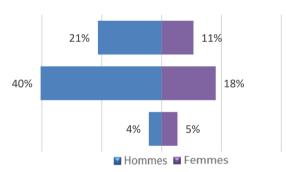
0% des hommes à temps partiel7% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges \_\_\_\_

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moy des agents pe		
Fonctionnaires	45,14	— de 50 ans et +
Contractuels	38,13	ue 30 ans et +
permanents	36,13	
Ensemble des	Ensemble des 43,35	
permanents	45,55	
Âge mov	ven*	de - de 30 ans
des agents non	ue - de 30 ans	
Contractuels non	30,83	

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# Équivalent temps plein rémunéré

## 90,32 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

>68,42 fonctionnaires

> 19,59 contractuels permanents

> 2,31 contractuels non permanents

164 382 heures travaillées rémunérées en 2024

# Répartition des ETPR permanents par catégorie Catégorie A 16,27 ETPR

Catégorie B 16,36 ETPR
Catégorie C 55,38 ETPR

# Positions particulières

> 2 agents en disponibilité

permanents

#### Mouvements

En 2024, 13 arrivées d'agents permanents et 6 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
87 agents	94 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024				
Fonctionnaires <b>7 4,5</b> %				
Contractuels	20,0%			
Ensemble	7	8,0%		

## Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	50%
Démission	50%

## Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	77%
Voie de détachement	15%
Transfert de compétence	8%

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

# Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 37 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

- > 1 lauréat d'un examen professionnel nommé
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## - Sanctions disciplinaires

→ Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

# **Budget et rémunérations**

## → Les charges de personnel représentent 8,64 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	52 933 369 €	Charges de personnel*	4 572 174 €	$\Longrightarrow$	Soit 8,64 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 057 381 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	669 694 €	48 119 €
IFSE:	560 554 €	48 119 €
CIA:	108 076 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	53 124 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	19 631 €	
Supplément familial de traitement :	36 980 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	50 277 €	51 158 €	33 958 €	26 718 €	28 466 €	S	
Technique	48 232 €	S	34 944 €	29 038 €	31 283 €	26 163 €	
Culturelle							
Sportive			49 602 €	S			
Médico-sociale		S					
Police							
Incendie							
Animation							
Toutes filières	49 527 €	51 936 €	38 982 €	28 093 €	30 593 €	25 950 €	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,9 %



- ➡ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 2858,95 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

#### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantant annual	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par ETFK	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 789 €	1 759 €	18%	14 488 €	1 864 €	11%	11 680 €	1 923 €	14%	17 866 €	2 106 €	11%
Catégorie B	8 511 €	1 119 €	12%	11 403 €	1 673 €	13%	3 254 €	1 053 €	24%	5 415 €	1 349 €	20%
Catégorie C	3 938 €	1 069 €	21%	3 971 €	1 035 €	21%	S	S		2 493 €	853€	25%

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

#### Absences

- En moyenne, 24,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- En moyenne, 1,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,56%	0,47%	2,03%	0,46%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,62%	0,47%	5,05%	0,46%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,64%	0,47%	5,06%	0,46%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ⇒ 33,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

#### - Accidents du travail

### 2 accidents du travail déclarés au total en 2024

- 2 accidents du travail pour 97 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
- > En moyenne, 4 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 4 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 4 en catégorie C

# Prévention et risques professionnels

#### **→** ASSISTANT DE PRÉVENTION

3 assistants de prévention désignés dans la collectivité

#### **→** FORMATION

12 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 300 € Coût par jour de formation : 25 €

#### **→** DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 64 111 €

#### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

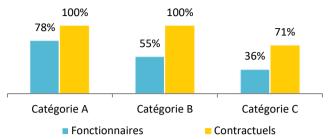
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2023

#### **Formation**

→ En 2024, 56,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

# Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



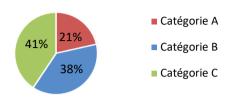
91 575 € ont été consacrés à la formation en 2024

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	22 %
Coût de la formation des apprentis	15 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	58 %

## 214 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,3 jours par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	50%
Autres organismes	50%

# Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance		
Montant global des participations	11 673 €	6 369 €		
Montant moyen par bénéficiaire	278 €	122 €		

- L'action sociale de la collectivité
  - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

#### **Relations sociales**

Jours de grève

Comité Social Territorial

Aucun jour de grève recensé en 2024

5 réunions en 2024 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

#### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

#### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025 Version 1